

**REGLEMENT SPORTIF
PARTICULIER
COMPETITION DE CLUBS
3x3 FFBB**



Article 1 : La Compétition de Clubs 3x3 FFBB (Mars 2022)

La Compétition de Clubs 3x3 FFBB est accessible à tous les clubs, formés en associations sportives et affiliés à la FFBB.

Article 2 : Calendrier (Mars 2022 – Décembre 2025)

La Compétition de Clubs 3x3 FFBB se déroule du 1er septembre jusqu'au 30 juin **(ou plus tard si nécessaire)**. Elle est organisée en deux phases :

- Les « Series 3x3 de Département », organisées par les Comités Départementaux, à partir du 1er septembre jusqu'au 30 avril **(ou plus tard si nécessaire)** ;
- Le « Master 3x3 de Région », organisé par les Ligues Régionales sur une **ou plusieurs journées** entre avril et juin **(ou plus tard si nécessaire)**, regroupe les meilleures équipes de la phase des « Séries 3x3 » de chaque Comité Départemental.

La temporalité peut être adaptée en fonction des spécificités territoriales.

Article 3 : Formule de compétition & organisation des Series 3x3 de Département (Décembre 2025)

Les Series 3x3 de Département comportent plusieurs Stops.

Chaque Stop se déroule sous forme de tournoi incluant toutes les équipes présentes et permet un classement de toutes les équipes.

A l'issue de ces Stops, les Comités Départementaux peuvent proposer une finale départementale pour définir le champion départemental.

Chaque Stop des Series 3x3 de Département donne lieu à un classement.

Les points sont attribués comme suit :

- Vainqueur du Stop = 100 points ;
- Finaliste = 50 points ;
- Demi-finalistes = 30 points ;
- Quarts de finalistes = 15 points.
- Equipes éliminées en phase de poule = 5 points.

A l'issue de l'ensemble des Stops, le classement général des Séries 3x3 de Département est établi.

Le titre de Champion Départemental est attribué à l'équipe qui termine première des Séries 3x3 de Département.

Les champions des Séries 3x3 de Département sont automatiquement qualifiés pour le Master 3x3 de Région.

Article 4 : Formule de compétition et organisation du Master 3x3 de Région (Mars 2022 – Décembre 2026)

Les équipes vainqueurs des Séries 3x3 de Département sont qualifiés pour disputer le Master 3x3 de Région.

Cette finale régionale est organisée sous forme de tournoi, avec idéalement, 4 poules de 3 équipes. Se disputent ensuite des quarts de finale, demi-finale et la finale.

Le titre de Champion Régional est attribué à l'équipe vainqueur de la finale.

Article 5 : Equipes à égalité à l'issue de la phase départementale des Series 3x3 de Département (Mars 2022 – Décembre 2025)

En cas d'égalité entre deux équipes ou plus **et en l'absence d'organisation d'une finale départementale**, elles sont départagées en fonction de leurs meilleurs résultats sur l'ensemble des Stops, **selon les critères classés dans l'ordre suivant : nombre de victoires**, nombre de finales **disputées**, nombre de demi-finales disputées, ...

Article 6 : Engagements (Décembre 2025)

Chaque club désirant participer **à la Compétition de clubs 3x3** doit être en règle financièrement avec la FFBB et ses structures déconcentrées au moment de l'engagement de son équipe.

Chaque club doit engager ses équipes auprès du Comité Départemental et s'acquitter des droits financiers d'inscription (par équipes) à la compétition.

Chaque Comité Départemental est libre de fixer la date limite de dépôt des engagements. Un club peut engager des équipes dans plusieurs catégories ou plusieurs équipes dans une même catégorie ; dans ce dernier cas, elles peuvent être engagées dans la même poule.

Sous réserve de l'accord du Comité Départemental, une équipe peut rejoindre la Compétition en cours tout au long de la phase des « Series 3x3 de Département ».

Elle marque alors zéro point sur les Stops auxquels elle n'a pas participé.

Article 7 : Catégories et surclassements

7.1 Catégories

La Compétition de Clubs 3x3 FFBB est proposée aux catégories suivantes :

- U13 Garçon et Fille (mixité possible) ;
- U15 Garçon et Fille (mixité possible) ;

- U18 Homme et Femme ;
- Seniors Homme et Femme.

7.2 Surclassements

Le surclassement est délivré au vu d'un certificat médical d'aptitude délivré par un médecin compétent, dans les conditions prévues par le Règlement Médical de la FFBB et le Titre IV des Règlements Généraux.

Article 8 : Roster et Capitaine (Décembre 2025)

Chaque équipe engagée dans la Compétition de Clubs 3x3 **se compose** d'un roster de quatre joueurs minimums et de sept joueurs maximums. **Un Capitaine d'équipe doit être désigné.**

Si le Roster comporte moins de sept joueurs, il est possible pour le club, tout au long de la saison, d'ajouter des joueurs, sans en retirer, pour atteindre à un maximum de sept.

Le Comité Départemental valide le Roster au plus tard sept jours avant le début du prochain Stop.

Aucune modification du Roster n'est possible entre le dernier Stop des Series 3x3 de Département et le Master 3x3 de Région.

Lors de chaque Stop des Series 3x3 de Département et lors du Master 3x3 de Région, seuls quatre joueurs issus du Roster validé peuvent participer aux rencontres et sont désignés avant le début du Stop.

Article 9 : Règles de qualification (Décembre 2025)

Pour participer à la Compétition de clubs 3x3 FFBB, tout joueur doit être titulaire d'une licence Joueur Compétition FFBB, valide pour la saison en cours.

Les entraîneurs et les Officiels doivent être titulaire **d'une licence FFBB**, valide pour la saison en cours, **leur permettant** de participer à la Compétition de Clubs 3x3 FFBB et d'y exercer cette fonction.

L'extension Joueur Compétition peut être complétée par une Autorisation Secondaire de Territoire (AST), sous réserve des conditions prévues à l'article 416 des Règlements Généraux de la FFBB, et dans la limite de deux (2) AST par équipe.

Article 10 : Référent 3x3 Club (Mars 2022)

Chaque club doit nommer un Référent 3x3 lors de l'engagement d'une ou plusieurs équipes. Ce dernier fait le lien entre la Fédération, ses structures déconcentrées et les clubs concernés ; il a en charge le suivi de la Compétition de Clubs 3x3 pour son club.

Article 11 : Forfaits, retard et perte par défaut (Décembre 2025)**11.1 Forfaits**

Une équipe qui déclare forfait pour un Stop se voit attribuer 0 point pour le Stop concerné.

Au deuxième forfait, l'équipe concernée est déclarée « Forfait général » et ne pourra plus prendre part à la Compétition de Clubs 3x3 pour la suite de la saison.

11.2 Retard

Au-delà de 15 minutes de retard **par rapport à l'horaire fixée par l'organisateur de la première rencontre du Stop**, une équipe, même régulièrement inscrite, ne pourra participer au Stop des Series 3x3 de Département et se verra attribuer 0 points au classement du Stop.

11.3 Perte par forfait

Si au cours d'une rencontre, le nombre de joueurs d'une équipe devient inférieur à un, il sera mis un terme à la rencontre et cette équipe perdra la rencontre par forfait dans les conditions fixées par les Règlements Sportifs Généraux 3x3.

Il en va de même si une équipe quitte le terrain avant la fin de la rencontre.

Dès lors, les résultats sont acquis et les matchs à venir sont perdus.

11.4 Nombre de joueur insuffisant

Une équipe composée de moins de trois joueurs ne peut participer à un Stop. Elle est classée dernière de la Poule.

Après le début d'une rencontre, une équipe qui perd des joueurs sur blessure, peut continuer à jouer jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de joueur apte à jouer.

Article 12 : Sanctions (Mars 2022)**12.1 Disqualification de joueurs**

Tout comportement antisportif, toute agression physique ou verbale d'un joueur envers un autre joueur, un Ref, ou une personne de l'organisation entraîne immédiatement la disqualification de l'équipe pour le Stop.

Le Référent 3x3 Comité notifie l'incident sur la fiche de résultats et en informe le Comité Départemental qui peut demander l'ouverture d'un dossier disciplinaire au Président ou au Secrétaire Général de la Ligue Régionale compétente.

12.2 Sanctions disciplinaires

Tout joueur faisant l'objet d'une sanction disciplinaire affectant sa participation régulière aux compétitions (5x5 ou 3x3) ne peut participer aux rencontres de la Compétitions de Clubs 3x3.

Article 13 : Officiels (Décembre 2025)

L'organisateur est libre d'avoir recourt à des officiels pour la gestion de ses Stops.